

Invitation

Conférence de presse – 30 MARS 2018

Point-Culture (Bruxelles) à 11H 30 précises

L'emploi artistique, enjeu majeur des contrats programmes des arts de la scène

L'union des artistes, et la **SACD** vous prie de participer à la conférence de presse qu'elles organisent le vendredi 30 mars 2018, dans les locaux de Point Culture, Rue Royale 145, 1000 Bruxelles.

Tant « *Bouger les lignes* » que le « *Plan en 10 mesures pour les arts de la scène* » ont fait de **la croissance de l'emploi artistique** une priorité majeure des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette priorité se justifie par un niveau d'emploi artistique particulièrement bas atteint après des années de gel des financements et **l'ubérisation** manifeste des professions artistiques.

Au moment où le Gouvernement s'apprête à engager un demi-milliard d'euros sur 5 ans dans plus de 200 contrats-programmes, la croissance de l'emploi artistique doit être garantie par des clauses précises négociées avec les opérateurs et des dispositifs innovants de collaboration et de mutualisation.

Cette exigence est d'autant plus pressante que le financement du maintien en activité des créateurs, créatrices, artistes, et techniciens artistiques ne sera plus garanti par les dispositions sociales du niveau fédéral (chômage intermittent). Ce régime se referme et exclut désormais nombre de travailleurs et travailleuses artistiques.

Appuyées par 4.000 signataires de leur manifeste, l'Union des artistes et la SACD formulent 5 propositions qu'elles développeront durant la conférence de presse :

- 1) **Que soit fixée à 30 % minimum des budgets, la part minimale des dépenses d'emplois artistiques** réservés aux créateurs, créatrices et artistes-interprètes (emplois artistiques hors technicien.ne.s) dans les Contrats-Programmes ;
- 2) **Que soit fixé un minimum de 10 % puis 15 % de l'emploi global des emplois artistiques permanents** réservés aux créateurs, créatrices et artistes-interprètes (hors technicien.ne.s) pour les contrats-programmes de plus de 300.000 euros ;
- 3) **Que soit négocié un objectif sectoriel de 45 à 50 % de masse salariale dédiée aux « emplois artistiques »** (toutes catégories) à 5 ans ;
- 4) **Que soit négociée une nouvelle « unité d'emploi »** à insérer dans tous les contrats-programmes de plus de 300.000 euros, de nature à favoriser l'emploi durable et

correctement rémunéré (en prenant en compte un temps de travail et une rémunération minimum de niveau professionnel).

5) **Que soit établi par Décret le cadastre de l'emploi artistique**, promis depuis 10 ans et jamais réalisé, pour pouvoir vérifier la progression promise.

Contributions qui seront présentées

- Chiffres de l'évolution Emploi artistique (étude de M. JG Lowies)
- Témoignages des créatrices, créateurs et artistes/techniciens artistiques
- Esquisse de cadastre de l'emploi artistique selon les dossiers soumis par les opérateurs (analyse SACD & Union des Artistes)
- Analyse de quelques dossiers de contrats-programmes
- Analyse des 7 raisons pour lesquelles la méthode suivie par le Gouvernement ne peut aboutir à l'objectif annoncé (analyse SACD & Union des Artistes)